

Mon choix, nos droits ... nos combats !

La veille du 6 novembre, jour de la manifestation à l'initiative de l'ANCIC, la CADAC et le Planning Familial, la Ministre de la Santé annonçait que les forfaits IVG versés par la Sécurité sociale aux établissements pratiquant des avortements devraient être augmentés de 50 % d'ici la fin de l'année. Alors ?

La revalorisation de l'acte, nécessaire et revendiquée, ne saurait pourtant remplacer des mesures comme l'allongement du délai légal, la réouverture de centres IVG, de véritables moyens pour l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires, des délais de rendez-vous réduits, la possibilité laissée aux femmes du choix de la méthode d'avortement...

En France, 210 000 avortements par an, une femme sur deux aura recours à l'IVG. Aujourd'hui, la Loi Hôpital Patients Territoires, par la restructuration et le regroupement des établissements de santé, a des conséquences dramatiques dans l'égal accès des femmes au droit à l'avortement : suppression de centres IVG, perte de personnels accompagnant. De trop nombreuses femmes se voient de fait refuser ce droit. **Oui, le droit à l'avortement est aujourd'hui menacé !**

La liberté de choisir pour cible

Des collectifs locaux, dans la région parisienne notamment, se sont mis en place contre la fermeture de centres et pour défendre ceux qui sont menacés.

La lutte pour le droit à l'avortement aujourd'hui est liée à celle pour la défense des services publics, notamment de l'hôpital.

Avorter aujourd'hui, c'est d'abord chercher l'information, l'accompagnement (souvent grâce au réseau associatif). Ne pas avoir le choix du lieu ou de la méthode, le problème

des délais poussent à devoir aller à l'étranger. C'est se voir retirer tout simplement la possibilité de choisir.

Malgré l'allongement des délais en 2001 et la

possibilité pour les mineures d'avorter sans autorisation parentale, le nombre de femmes en difficulté ne diminue pas, car parallèlement aux textes, l'offre de soins de l'hôpital public n'a cessé de baisser. Concrètement, en termes de prévention, d'accompagnement des femmes dans leur vie sexuelle, d'accueil en gynécologie médicale (en extinction), le service public n'assume pas sa mission.

Contraception : quelle information ?

En janvier 2010, la Haute Autorité de santé était favorable au remboursement de la « pilule du surlendemain » (utilisable jusqu'à 5 jours après un rapport à risque de grossesse non désirée) qui n'est aujourd'hui délivrée que sur ordonnance et remboursée à 65 %.

Combien d'adolescentes, combien de femmes savent qu'elles peuvent obtenir la pilule du lendemain sans ordonnance et de manière anonyme en pharmacie (gratuite pour les mineures), en centre de planification familiale ou dans les infirmeries scolaires ?

Des pistes ?

« Il y a une aberration : l'IVG est anonyme et gratuite pour les mineures, la pilule du lendemain est anonyme et gratuite pour les mineures mais la pilule contraceptive, non... Il faut d'urgence rendre la pilule anonyme et gratuite pour les jeunes filles de moins de 18 ans. » (Israël Nisand, professeur de gynécologie-obstétrique au CHU de Strasbourg).



Manifestation nationale, le 6 octobre à Paris.



Des propositions claires : la pilule contraceptive gratuite pour les mineures, l'extension du dispositif « Info Ado » initié dans la région Alsace (partenariat entre les structures de santé et les caisses d'assurance maladie notamment pour la gratuité de la pilule).

C'est par un réel accompagnement des femmes et des hommes dans leur sexualité, une éducation à la sexualité dans les établissements, un remboursement intégral de tous les moyens de contraception pour toutes les femmes, un allongement des délais, des moyens pour l'hôpital public, que les droits acquis il y a bientôt 40 ans seront préservés. ●

INGRID DARROMAN



Le droit de choisir – L'IVG en France et dans le monde

Le Planning Familial, SYROS - Femmes ! 2008

Avorter aujourd'hui, Olivia Benhamou Mille et une Nuits 2004

<http://mobilisationavortementnov2010.over-blog.com>
www.planning-familial.org
<http://www.ancic.asso.fr>

NOS REVENDICATIONS

Quand je veux

- ✓ Possibilité d'un rendez-vous dans les 5 jours.
- ✓ Les retards de prise en charge ne doivent pas renvoyer les femmes hors des délais légaux

Où je veux

- ✓ Ouverture et réouverture des structures de proximité.
- ✓ Soutien et maintien de tous les centres d'interruption de grossesse.
- ✓ Des centres de qualité avec un accueil et une prise en charge par un personnel dédié et motivé.

Comme je veux

- ✓ Choix entre l'avortement chirurgical sous anesthésie locale ou générale et l'avortement médicamenteux (qui ne doit pas remplacer l'avortement chirurgical pour des raisons de coût ou d'organisation hospitalière).

CHIFFRES EN FRANCE :

2000 : 793 services pratiquent des IVG

2006 : 90 établissements ont fermé

2007 et 2009 : fermeture de 4 établissements

2010 : 11 établissements menacés